



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

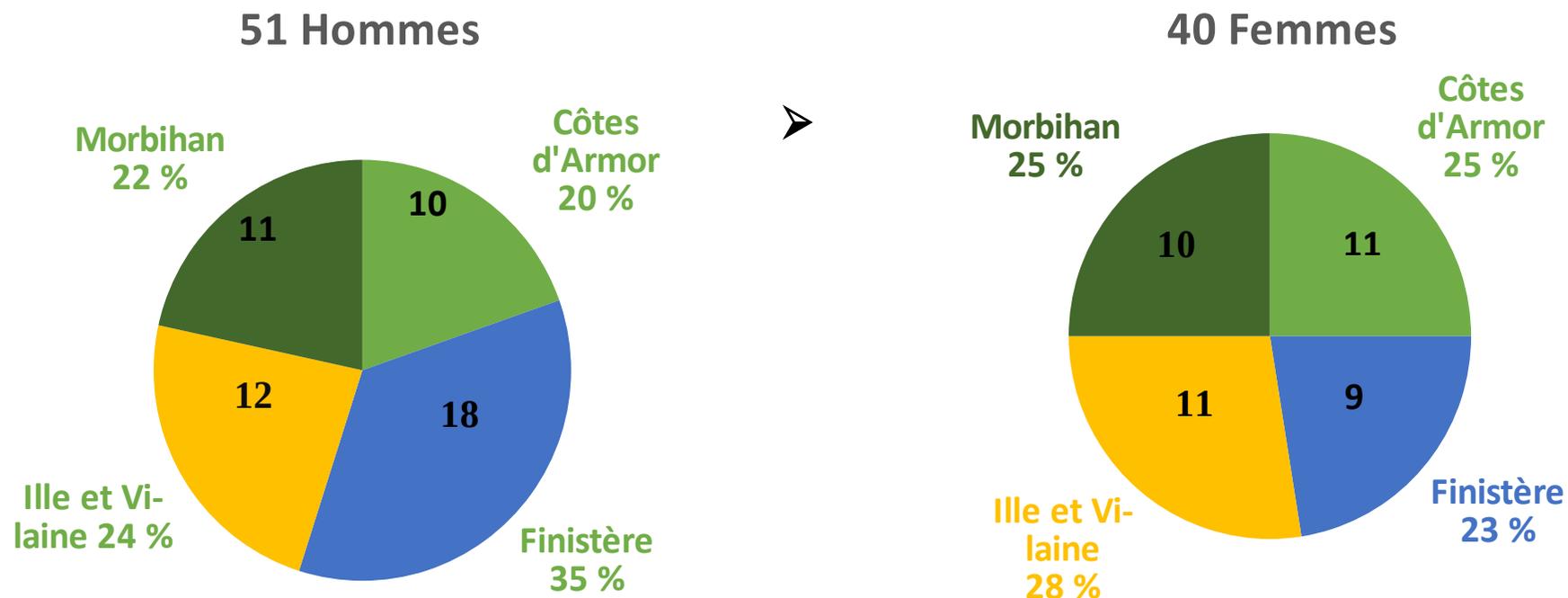
Réunion régionale des commissaires enquêteurs

26 septembre 2024

Le bilan des enquêtes publiques en chiffres

Le profil du commissaire enquêteur par département

➤ la répartition hommes-femmes 2024



L'évolution du nombre de commissaires enquêteurs

	2021	2022	2023	2024
Nombre de CE	107	98	89	91

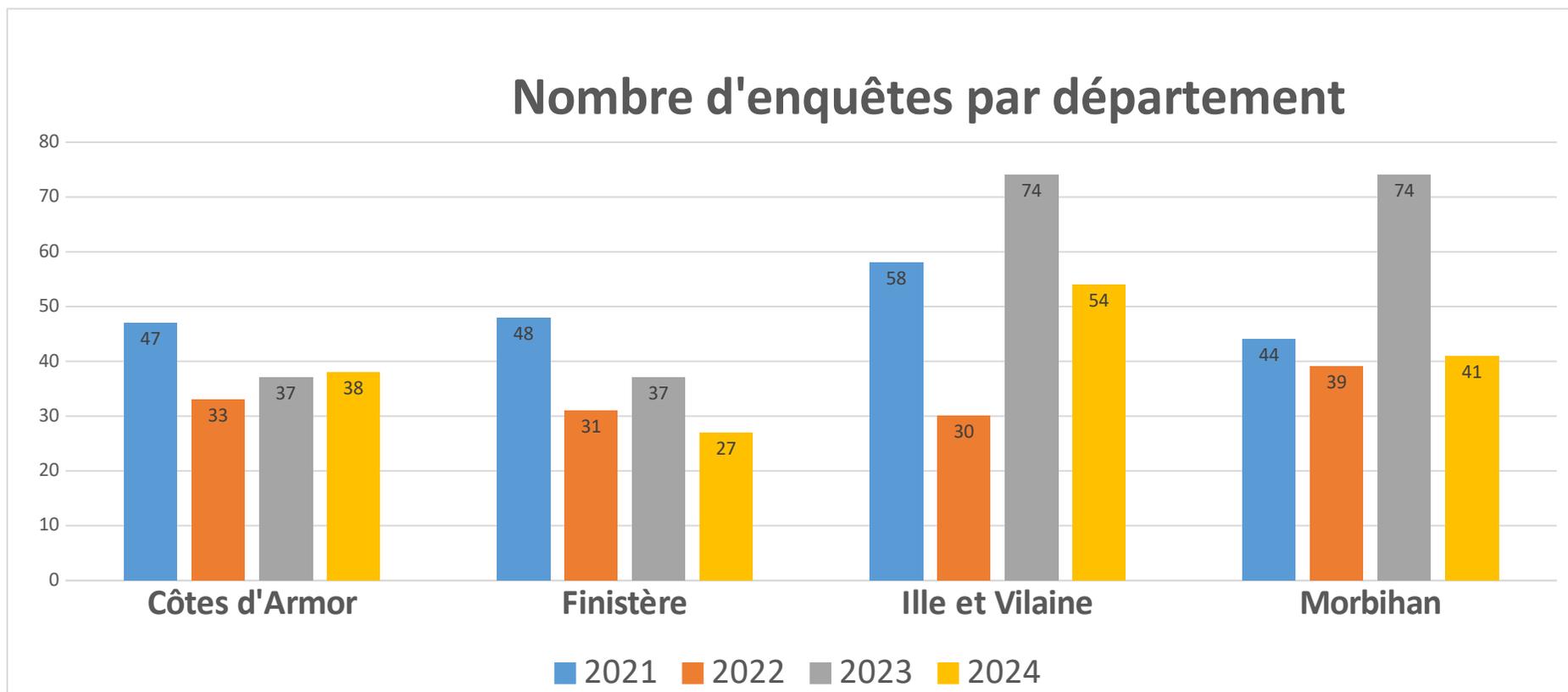
➤ L'âge du commissaire enquêteur

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Moyenne d'âge	65,5	66,08	66,6	61,6
Ecart d'âge	35 à 78 ans	30 à 77 ans	44 à 80 ans	33 à 79 ans

Les enquêtes publiques en chiffres

➤ Le nombre d'enquêtes publiques enregistrées au tribunal

	2021	2022	2023	Projection au 31/12/24
Nombre d'enquêtes	197	200	222	214
dont commissions	6	11	9	11



➤ le nombre d'enquêtes publiques par commissaire enquêteur :

Années	2021	2022	2023
Nombre	1,8	2	2,5

➤ le nombre de lettres de complément de motivation des conclusions

Années	2021	2022	2023	2024 au 26/09/2024
Nombre	6	1	7	4

Les évolutions réglementaires

- ◆ **Décret n°2024-529 du 10 juin 2024 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets : modification des seuils de l'évaluation environnementale**
- ◆ **Décret n°2024-742 du 6 juillet 2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement :**
 - ↳ **Précisions apportées sur les modalités d'organisation de la nouvelle procédure de participation du public, menée par un commissaire enquêteur, prévue par l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, et applicable aux demandes d'autorisations environnementales déposées à compter du 22 octobre 2024**
 - ↳ **Modifications de plusieurs dispositions du code de l'environnement relatives à l'activité des commissaires enquêteurs**

La partie « conclusions et avis » : la forme est importante

➤ Les conclusions motivées du CE doivent répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'objectif du projet ? = ce qui a motivé le projet
- Le projet est-il cohérent ? = en quoi le projet, tel qu'il est proposé à la consultation, permet d'atteindre cet objectif ?
- Quelles sont les oppositions majeures ou difficultés particulières et importantes concernant le projet ou sa mise en œuvre ?
- Le cas échéant, si ces oppositions ou difficultés existent, en quoi justifient-elles ou pas un avis défavorable ?
- Les réserves : elles doivent être précises et justifiées. *Pourquoi ces réserves ?* et doivent pouvoir être levées.

➤ L'avis personnel sur le projet doit faire l'objet d'une synthèse avant de se prononcer sur un avis :

- Favorable,
- Favorable avec réserves
- Défavorable

Pour les enquêtes uniques avec plusieurs objets : un avis motivé par objet

➤ L'avis défavorable et les pressions subies par le commissaire enquêteur

- **Utiliser la boîte fonctionnelle** : commissaires-enqueteurs-ta35@juradm.fr
- **Communiquer les dates de l'enquête au tribunal** – l'arrêté d'ouverture
- **L'envoi du rapport, des conclusions et des pièces** via transfert pro
- **L'état de frais : la partie** « difficultés/observations / commentaires »